

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANTIBES - 0601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/08/2025 - B2025/006472 - 2015 B 00807 - 812 701 902 - FINEX AUDIT FINANCIERE D'EXPERTISE ET D'AUDIT

Désignation de l'entreprise : FINEX AUDIT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 40 BOULEVARD ALBERT 1ER		06600 ANTIBES	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 8 1 2 7 0 1 9 0 2 0 0 0 1 5		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cajal Quadre

Désignation de l'entreprise : FINEX AUDIT

Néant ☐ •

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.....000.....)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	175 000	170 000
	Report à nouveau	DH	7 029	6 088
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 697	5 941
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	189 226	187 529
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	40 822	34 209
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 312	10 750
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	30 710	14 603
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	82 844	59 562
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	272 070	247 091
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	82 844	59 562
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FINEX AUDIT

40 BOULEVARD ALBERT 1ER
CHEZ DALOFF
06600 ANTIBES

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Copie conforme à l'original

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Expert On Demand

*Parc Club du Moulin à Vent
33, rue du Docteur Levy
69693 Venissieux Cedex*

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	11 880
Total	11 880

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	2 307
Total	2 307

FINEX AUDIT FINANCIERE D'EXPERTISE ET D'AUDIT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

au capital de 5.000 €
Siège Social :
40 BOULEVARD ALBERT 1^{ER}
06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 812 701 902

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 MAI 2024 A 9 H (COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2023)

Monsieur Bruno AYME , associée unique et Président de la Société, propriétaire des 5 000 actions de 1 € chacune composant le capital social de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice
- ✓ La mention des conventions visées à l'article L.227.10 du Code de Commerce
- ✓ La délégation de pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 1 697 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 soit un BENEFICE de 1 697 € comme suit :

RESERVE LEGALE	0 €
AUTRES RESERVES	0 €
REPORT A NOUVEAU	1 697 €

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023.

QUATRIEME DECISION

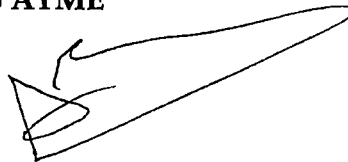
L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

DE TOUT CE QUE DESSUS IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL PAR L'ASSOCIE UNIQUE ET PRESIDENT DE LA SOCIETE ET REPERTORIE SUR LE REGISTRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE.

Le Président,
Bruno AYME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Ayme', written over a large, faint, hand-drawn arrow pointing towards the top-left.

FINEX AUDIT FINANCIERE D'EXPERTISE ET D'AUDIT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

au capital de 5.000 €

Siège Social :

40 BOULEVARD ALBERT 1^{ER}

06600 ANTIBES

RCS ANTIBES 812 701 902

TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 MAI 2024 A 9 H 00

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 1 697 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 soit un BENEFICE de 1 697 € comme suit :

RESERVE LEGALE	0 €
AUTRES RESERVES	0 €
REPORT A NOUVEAU	1 697 €

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023.

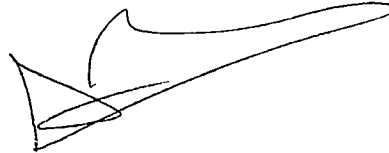
QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

**L'associé unique,
Bruno Ayme**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long, sweeping horizontal stroke that ends in a small loop.

FINEX AUDIT FINANCIERE D'EXPERTISE ET D'AUDIT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

au capital de 5.000 €

Siège Social :

40 BOULEVARD ALBERT 1ER

06600 ANTIBES

RCS ANTIBES 812 701 902

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code de Commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

1. ACTIVITES DE LA SOCIETE

1.1 Activités :

Le total des produits d'exploitation a atteint	35 750 €
Le total des charges d'exploitation a atteint	33 741 €

1.2 Résultats :

	2022	2023
	€	€
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 990	2 009
RESULTAT FINANCIER		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOT SUR LES BENEFICES	1 049	312
RESULTAT NET COMPTABLE	5 941	1 697

1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

1.4 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

SANS COMMENTAIRE PARTICULIER

1.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

1.6 ACTIVITES DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

SANS COMMENTAIRE PARTICULIER

2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DES RESULTATS

2.1 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous vous présentons ci-joints les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2023 :

a) bilan actif

b) bilan passif

c) compte de résultat



2.2 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 soit un BENEFICE de 1 697 € au poste

RESERVE LEGALE	0 €
AUTRES RESERVES	0 €
REPORT A NOUVEAU	1 697 €

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, il est rappelé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

3. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227.10 du Code de Commerce.

Le Président,
Bruno AYME

